

COMMISSAIRE DUCHEMIN.

M. SINCLAIR demande :

Quelle somme a été payée au commissaire Duchemin relativement à l'enquête dans l'affaire de Parker Sangster, directeur de la poste à New-Harbour (N.-E.), et quelles sont les détails qui en constituent le détail?

M. PELLETIER: L'enquête à New-Harbour (N.-E.), a été tenue en même temps que celle de New-Harbour-ouest, et le compte \$46.10 présenté par le commissaire couvre les dépenses des deux enquêtes. Les détails sont comme suit: rémunération et frais de pension, \$36; louage de voiture, \$4; témoins, \$2; sténographe, \$3.45; papeterie et timbres, 35 cents; total, \$46.10.

M. MAURICE ARCAND.

*M BUREAU demande :

1. Maurice Arcand a-t-il été employé par le département des Travaux publics dans la construction du quai destiné à recevoir le charbon à Trois-Rivières (P.Q.)?

2. S'il en est ainsi, quelle est ou a été la nature de son emploi, et quel est ou a été son salaire?

3. Le département se propose-t-il de ne plus retenir à son emploi M. Maurice Arcand? Dans l'affirmative, en a-t-il été averti?

4. Si son emploi doit lui être retiré, sera-t-il remplacé par un nommé Edmond Michelin, de Trois-Rivières?

5. En cette éventualité, quel est l'âge de Michelin, et quelle a été son occupation précédemment?

M. ROGERS: Il m'est impossible de fournir ce renseignement dans le moment. Nous avons télégraphié à notre ingénieur, mais il ne nous a pas encore répondu.

M. BUREAU: Je demande que cette question soit réservée jusqu'à ce que la réponse ait été reçue.

(La question est réservée.)

DEMANDES DE DOCUMENTS.

La Chambre ordonne, sans débat, le dépôt des documents suivants:

Etat démontrant les noms des officiers et manœuvres employés sur la drague "Northumberland" à Pictou, au cours des mois de janvier, février et mars 1913, et le salaire payé à chacun d'eux, et quelles sommes ont été payées pendant la même période pour réparations et approvisionnement, respectivement, en ce qui concerne cette drague, et à qui ces sommes ont été payées respectivement.—M. Macdonald.

Etat démontrant les noms et prénoms des courriers d'entreprise dans le comté de Vaudreuil et Soulanges; entre quels endroits le service est fait; quelle distance entre chacun de ces endroits; quel est le prix du contrat de chacun; et quel prix le Gouvernement payait pour le transport du courrier en ces différents endroits avant septembre 1911.—M. Boyer.

M. PELLETIER.

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DEBATS.

M. BELAND: Monsieur l'Orateur, je désire appeler votre attention sur le fait que les explications qui ont été données hier soir par des honorables membres de cette Chambre qui étaient présents lorsque le vote a été pris au sujet de leur abstention de voter n'apparaissent pas dans le hansard. Je désirerais savoir si les sténographes ont reçu des ordres de ne pas enregistrer ces explications. Je vois que le 15 mars dernier, à l'occasion de trois votes différents, des honorables députés ont expliqué qu'ils ne votaient pas parce qu'ils avaient pairé, et leurs explications ont été enregistrées. C'est la seule manière possible pour les députés qui conviennent par courtoisie pour un confrère de ne pas voter en son absence, de montrer qu'ils étaient présents lorsque le vote a été pris, et je ne vois pas pourquoi les explications données d'hier ont été omises dans le compte rendu de la séance.

M. L'ORATEUR: Il n'existe aucun règlement à ce sujet, mais je crois que la coutume a été que lorsque des explications de ce genre sont données dans la Chambre les sténographes en prennent note. Autant que je sache, aucun ordre contraire depuis que je suis Orateur n'a été donné aux sténographes. La coutume a été d'inscrire dans le hansard les explications de ceux qui ont pairé.

M. BORDEN: L'honorable député (M. Béland) a raison. La coutume a toujours été d'insérer dans le hansard les explications données par les honorables députés qui ont pairé et je ne sais pas pourquoi elles ont été omises hier. Je ne savais pas qu'elles avaient été omises avant que l'honorable député l'ait appris à la Chambre.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

M. JACQUES BUREAU (Trois-Rivières): Je demande l'indulgence de la Chambre pour expliquer un fait personnel. Je lis dans le compte rendu de la séance d'hier publié dans la "Gazette" de Montréal de ce matin une assertion contre laquelle je désire protester de toutes mes forces et contredire absolument. Au sujet du vote sur le règlement de clôture, la "Gazette" de Montréal dit:

Tous les députés de Québec présents ont voté avec le Gouvernement.

En ma qualité de député de la province de Québec, présent dans la Chambre, je désire nier de la façon la plus formelle que j'ai voté avec le Gouvernement sur cette question.

Quelques DEPUTES: Très bien!